

Méthodologie

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et de frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est faite pour l'Île-de-France et les autres régions, puis une pondération est faite par les villes accueillant une licence de géographie. L'indicateur est obtenu en étant basé sur les chiffres de la FAGE.

Les frais de la vie courante

- **Les loyers** : Ces données sont obtenues avec l'outil LocService de cote des loyers. Une moyenne est faite pour l'Île-de-France avec un studio inférieur à 20 mètres carrés, et pour les autres régions, les données par villes sont calculées en faisant la moyenne d'un studio entre 20 et 30 m² et d'un T2 de moins de 30 m², qui sont les formes de logement les plus utilisées par les étudiantEs dans les territoires ciblés.
- **Repas RU** : Le coût est calculé en prenant en compte le prix du ticket RU (3,30 €), dans la mesure où l'étudiantE déjeune au RU en moyenne 5 fois par semaine, 20 tickets sont nécessaires pour un mois.
- **Consommables (alimentation, vêtements, hygiène, entretien, ordinateur)** : Un panier alimentaire (constitué selon les recommandations de Plan National Nutrition Santé 2019-2023 avec la composition d'un mois de repas est calculé, auquel les 20 tickets RU sont soustraits. Un kit d'hygiène et entretien, tenue vestimentaire et un ordinateur de 600 € avec une mensualité à taux 0 % y sont comptabilisés.
- **Téléphonie et internet** : Ce coût est obtenu en faisant une moyenne des tarifs appliqués aux principaux opérateurs porteurs d'une offre de téléphonie mobile et internet: Free, Orange et SFR.
- **Loisirs** : Deux éléments sont pris en compte. Les sorties dont la moyenne est estimée par l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) (activités sportives, cinéma, streaming)
- **Transports** : Ces dépenses sont calculées avec une moyenne des abonnements, aux transports en commun au tarif étudiant ou jeune, de 44 agglomérations de France. A cela s'ajoute les déplacements entre le lieu de d'étude et la résidence familial à raison d'un aller-retour par semaine dont la distance est estimée à 26 km par l'OVE.

Les frais spécifiques

- **Frais de scolarité** : C'est le prix payé par unE étudiantE non-boursierE, pour s'inscrire en licence, sans double inscription.
- **CVEC** : Il s'agit d'un montant dont le tarif a été énoncé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation pour l'année 2024-2025.
- **Complémentaire santé** : Ce frais est la moyenne des offres de la mutuelle LMDE et de ses équivalences dans les mutuelles régionales.